

Mgr Tissier de Mallerais explique la raison des sacres de 1988

Publié le 12 octobre 2008
Mgr Bernard Tissier de Mallerais
8 minutes

Conférence donnée par Mgr Tissier de Mallerais à Colmar, le 12 octobre 2008, sur les sacres de 1988. [Transcription des 13 premières minutes de la conférence]

Chers amis

Cette conférence s'intitule *Opération Survie*. C'est le titre que Mgr Lefebvre a donné, *Opération survie*, survie de l'Église. Monseigneur Lefebvre a été contraint par les circonstances à procéder à ces sacres ; ce n'est pas lui qui l'a voulu, c'est la Providence. Il a été poussé, d'une part par les scandales qui avaient lieu à Rome du temps du **Pape Jean Paul II** et ensuite par sa vieillesse, sa maladie, il disait qu'il ne peut plus traverser les océans, « je vais mourir », et que l'avenir, non pas de mon œuvre, mais d'une petite œuvre que la Providence a permis de fonder à Fribourg d'abord, et ensuite dans le monde entier. La *Fraternité Saint-Pie X*, que va-t-elle devenir si je meurs ? Qui va ordonner mes évêques, mes prêtres, mes séminaristes ? Voilà .

Donc, il y avait deux choses qui urgeaient Monseigneur Lefebvre, d'une part les scandales à Rome, je vais vous en parler, et d'autre part la vieillesse. Monseigneur Lefebvre, **il a sacré en 1988**, et **il est mort en 1991**, trois ans après ; donc c'était *in extremis* !

Alors premièrement les actes, surtout les scandales au sommet, comme on dit, on parle d'une réunion au sommet. Là je parlerai des scandales au sommet. C'est une vieille histoire que les jeunes parmi nous n'ont pas vécue. C'était le Pape Jean-Paul II, pape polonais, supposé être anti-communiste, et on se réjouissait de son élection en 1978 ; tout le monde se réjouissait ; voilà un Pape qui vient de l'Est qui va combattre le communisme et toutes les erreurs. Mais on ne le connaissait pas.

À peine élu Pape, il a écrit une encyclique *Redemptor hominis*, le Rédempteur de l'homme, où il propage la théorie de la rédemption universelle, tous les hommes sont rachetés et sauvés. C'est ça rédemption universelle, non seulement que Jésus a souffert pour tous, mais que tous sont sauvés ! Je cite, il a écrit dans *Redemptor*, le 4 mars 1979 :

Tout homme devenu participant de la plénitude du mystère, - ça c'est dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère, tout homme dès sa conception dans le sein de sa maman est participant de la plénitude du mystère de la rédemption.

C'est lui qui dit ça. Où, posez la question, où parle-t-on du baptême, à quoi bon être baptisé ? Où est-il question de l'incorporation au Christ par le baptême. Jean Paul II ne parlait même pas du Baptême, dans son encyclique ! Ensuite Jean Paul II, dans son message aux chrétiens à Manille, aux Philippines, le 21 février 1981, déclarait :

Dans l'Esprit-Saint chaque personne et chaque peuple sont devenus par la Croix et la Résurrection du Christ, des enfants de Dieu, des participants de la nature divine et les héritiers de la vie éternelle.

Donc je répète : Dans l'Esprit-Saint - très bien - chaque personne et chaque peuple sont devenus ... des enfants de Dieu, c'est tout ! On ne parle pas du baptême, on ne parle pas de la conversion, on ne parle pas de l'entrée dans l'Église Catholique, non, chaque personne, chaque peuple sont devenus des enfants de Dieu, par la Croix, par la Résurrection du Christ, participant à la nature divine et héritiers

tiers de la vie éternelle. Ce sont des choses fausses ! **Ce sont des quasi-hérésies.** Pour recevoir les fruits de la Rédemption, il faut croire à Jésus-Christ dans sa divinité, il faut recevoir le baptême. C'est pas, tous les hommes, c'est pas chaque homme. C'est seulement ceux qui l'ont reçu. À ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu ! Saint Jean dans son Évangile. C'est élémentaire : à ceux qui l'ont reçu, pas aux autres ! **Donc voyez, Jean Paul II prêchait l'hérésie.**

Ensuite, deuxième chose, la publication du nouveau code de droit canonique, le droit de l'Église, la collection de toutes les lois de l'Église publié le 25 janvier 1983.

Alors, où il y avait des choses, par exemple, le double sujet du pouvoir suprême dans l'Église ; jusqu'à présent, on l'a appris au catéchisme, il y a un seul chef de l'Église, le Pape, le vicaire de Jésus-Christ. Maintenant, il y avait deux, deux têtes, deux chefs suprêmes de l'Église. D'un côté le Pape et d'autre part le collège des évêques présidé par le Pape. Voilà , un double sujet du pouvoir suprême dans l'Église. Autrement dit, les évêques pourrait dire toujours au Pape, mais, Très Saint Père, vous ne nous appelez pas à gouverner l'Église avec vous, et pourtant nous sommes le chef de file avec vous : **la collégialité.**

Ensuite, l'Église communion, dans le nouveau droit canon que j'utilise, communion. L'Église forme une hiérarchie, avec un clergé qui dirige les simples fidèles, avec une hiérarchie donc, **l'Église est une communion, donc une démocratie** où chacun a une certaine participation au Sacerdoce de Jésus-Christ. Tous son membre du peuple de Dieu et participent à leur manière aux triple pouvoirs du Christ, sacerdotale, prophétique et royal ; donc tous les fidèles participent aux triple pouvoirs du Christ, sacerdotale, prophétique et royal. Alors laquelle ?

Ensuite la place de l'œcuménisme ; Jean-Paul II insistait sur l'œcuménisme dans le nouveau droit canon, par exemple, sur les mariages avec les protestants ou les non-chrétiens. Autrefois l'Église était très stricte pour permettre de tels mariages, l'Église ne permettait pas les mariages avec ceux qui ne sont pas catholiques à cause des enfants ; il fallait que les enfants soient éduqués dans la foi catholique. C'était une promesse, *chacun des deux époux promettaient que tous les enfants seraient baptisés catholiques et éduqués catholiques.* Dans le nouveau droit canon, ce n'est plus ça. Ce n'est plus ça. Il n'y a plus d'exigence pour protéger la foi des enfants.

Et donc Monseigneur Lefebvre disait :

Le nouveau droit canon, c'est plus grave que le concile.

Parce que **c'est le concile réécrit en loi.** Le concile devient une loi de l'Église, et c'est plus grave ! Et donc, dès cette époque, **Monseigneur Lefebvre envisage désormais, un sacre épiscopal.** Il envisage, et il s'engage dans la voix de protestation publique contre les erreurs professées à Rome. Le 21 novembre 1983, à la suite de la déclaration mixte catholique-luthérienne, en Allemagne, **Monseigneur Lefebvre écrit une lettre avec six points importants.** Il relève par exemple dans cette déclaration catholico-luthérienne, je cite :

Parmi les idées du concile Vatican II, on peut voir l'accueil des requêtes de Luther.

Ce n'est pas de Monseigneur cette déclaration. Parmi les idées du concile Vatican II on peut voir l'accueil des requêtes de Luther. C'était l'Église catholique qui disait ça ! C'est pourquoi, Monseigneur Lefebvre écrit une lettre ouverte au Pape Jean-Paul II avec Monseigneur Castro-Mayer, son ami, évêque de Campos au Brésil, je cite :

Dans l'Histoire, on dira que au moment où il semblait que tout s'en allait, que tout se démolissait dans l'Église, il y a eu deux voix d'évêques qui se sont élevées et qui ont poussé un cri d'alarme.

Monseigneur Lefebvre et Monseigneur Castro-Mayer.

Mais ça ne va rien arrêter, les scandales vont continués, par exemple en Italie à Bari ; c'est une ville du sud de l'Italie où il y a beaucoup d'orthodoxe, et où se trouve le tombeau de saint Nicolas à Bari. À Bari, le 11 décembre 1984, Jean-Paul II formulait qu'il fallait réaliser avec les Églises orthodoxes,

une union syntonique entre deux Églises sœurs ! Une union syntonique, ça veut dire que chaque partie ne joue pas la même partie que l'autre, mais on va quand même s'arranger ensemble, entre les deux Églises sœurs.

Ensuite se fut la réforme du concordat italien entre le Saint-Siège et l'Italie en déclarant que l'Italie n'était plus un État catholique, que la religion catholique n'était plus la religion de l'État. On séparait l'Église de l'État. **Le cardinal Casaroli**, délégué du Pape déclarait ceci :

L'Église maintenant ne revendique plus de privilèges face aux citoyens des autres religions.

Alors, Monseigneur Lefebvre disait, ce n'est pas un privilège que l'Église revendique, c'est son droit. **L'Église a le droit d'être reconnue par l'État comme la seule vraie religion**, surtout dans un État, un pays entièrement catholique, comme l'est l'Italie. Comment oser dire que l'Église ne revendique plus de privilège ! Mais l'Église n'a jamais revendiqué un privilège. Elle a revendiqué son droit !

En voyage, en Asie, en Corée, Jean-Paul II saluait les membres, je cite, de la tradition bouddhique.

« *Je salue, disait-il, les membres de la tradition bouddhique qui s'apprête à célébrer la fête de la venue du seigneur Bouddha.* » Fin de citation.

Et le 10 mai de l'année 1985, Jean-Paul II visitait un temple bouddhique en Thaïlande et s'asseyait au pied d'un bonze au pied de la statue de Bouddha.

Mgr Bernard Tissier de Mallerais, évêque auxiliaire de la FSSPX